

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 avril 2011

Service instructeur

N° CP-2011-4-2-5

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

**UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE
PROROGATION DE LA DUREE DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION**

Résumé : Afin de permettre le versement du solde de la subvention d'investissement pour l'acquisition d'équipements du Laboratoire de Spectroscopie Electronique de l'Université de Haute-Alsace, il y a lieu de proroger la durée de validité de cette aide.

Lors de sa séance du 8 décembre 2006, la Commission Permanente avait décidé d'allouer une subvention de 93 000 € à l'Université de Haute-Alsace (UHA) pour un projet d'équipement du Laboratoire de Physique et de Spectroscopie Electronique (LPSE).

Cette aide a été notifiée le 12 décembre 2006. Conformément au règlement financier, la durée de validité de l'aide est de trois ans à compter de la notification, soit jusqu'au 12 décembre 2009.

L'ensemble des équipements a été commandé avant la date d'échéance de la subvention et un acompte provisionnel de 20 % a été versé en 2009. Les pièces justificatives nécessaires au paiement du solde, soit 74 400 €, nous sont parvenues récemment.

L'UHA explique ce retard pour plusieurs raisons :

- le matériel a été livré tardivement entraînant des délais supplémentaires dans la réalisation du dispositif pour la mise en situation d'appareillages scientifiques spécifiques et originaux ;
- entre le moment de la commande et celui de la réalisation, il y a eu une nouvelle organisation de la recherche au sein de l'UHA et notamment la fusion de certains laboratoires, dont le LPSE ;
- le passage aux compétences élargies de l'UHA depuis le 1^{er} janvier 2009 a bouleversé le traitement administratif de certains dossiers.

Afin de pouvoir payer le solde de 74 400 € et conformément au règlement financier, il est nécessaire que la Commission Permanente proroge le délai de validité de l'aide et autorise

son versement à l'UHA. Les crédits de paiement sont disponibles sur le Programme F225 – Enseignement Supérieur et Recherche.

En conclusion, je vous propose :

- de proroger le délai de validité du solde de la subvention d'investissement de 74 400 € concernant l'acquisition d'équipements par le Laboratoire de Physique et de Spectroscopie Electronique et d'autoriser son versement à l'Université de Haute-Alsace,
- de prélever les crédits de paiement correspondants sur le Programme F225 – chapitre 204 – fonction 23 – nature 204178 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER